

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois d'octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le deux octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, REVOL Philippe, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.
Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard, ROSE Marc et VOGEL Benjamin.
Mmes BOUREL Fanny, COZIC Bernadette, DUMONTET Mireille, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

Pouvoir :

Mme CHEDRU Dominique donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, CHEDRU Dominique, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.
MM COSTANTIN David et REVOL Philippe.

Secrétaire de séance :

Mme DUMONTET Mireille.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Colocation au cabinet médical : local de l'infirmière ASALEE –
Mme HEROULT LECOURT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : Attribution et désignation du candidat pour le marché public de prestation de services - étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Approbation

Le Conseil Municipal approuve le candidat du marché public de prestations de services pour l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU, nommé PAGE 9 et lui attribue le marché public pour un montant de 47 040 euros HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché public ainsi que toutes les pièces inhérentes et le contrat de prestations de services correspondant en plus de l'acte ou document se rapportant à cette étude. Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2023 ainsi qu'au suivant.

Question n° 2 : Demande de subvention à l'Etat du titre du Fonds Vert pour l'aménagement des places et la création du parking à l'îlot du Crédit Agricole

Fonds vert

Le Conseil Municipal décide le principe des travaux mentionnés ci-dessous et sollicite deux aides financières auprès des services de l'Etat dans le cadre du Fonds vert pour l'année 2023-2024 :

- Travaux de requalification et d'aménagement des espaces publics pour un montant estimatif :
2 020 000.00 euros H.T.
- Création d'un parking provisoire à l'îlot du Crédit Agricole pour un montant estimatif :
232 276.11 euros H.T.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ces demandes de subvention.

Question n° 3 : Demande de subvention extraordinaire au profit de l'association communale « Kyokushin Karaté Club »

Attribution

Le Conseil Municipal (*M. Marc ROSE s'est retiré du vote étant donné qu'il est Président de l'association*) décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association communale « Kyokushin Karaté Club » d'un montant de 500 euros. Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2023, article 6574. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte inhérent à cet octroi de subvention exceptionnelle.

Monsieur ROSE remercie les membres du Conseil Municipal.

Question n° 4 : Convention de mise à disposition de la MDA – salle n°14 avec la Poste

Approbation

Le Conseil Municipal décide d'acter le renouvellement de la mise à disposition (à compter du 15/09/2023) de la salle n°14 sise à la Maison des Associations (MDA) au profit de la Poste - du lundi au samedi de 12h00 à 14h00 - pour un loyer mensuel de 60 euros. Cette recette est inscrite au Budget Primitif 2023 et aux suivants, article 752. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition d'un local ainsi que toutes les pièces inhérentes à cette mise à disposition.

Question n° 5 : Convention de mise à disposition de la MDA – salle n°14 avec Mme Douane
Approbation

Le Conseil Municipal décide d'acter la convention de mise à disposition (à compter du 01/10/2023) de la salle n°14 sise à la Maison des Associations (MDA) au profit de Mme Douane, selon le planning fixe (lundi de 8h00 à 12h00, mardi de 14h00 à 20h200, mercredi de 8h00 à 12h00 – uniquement le 3^{ème} du mois, jeudi de 8h00 à 12h00, vendredi de 14h00 à 17h00 et le samedi de 8h00 à 12h00 – uniquement le 3^{ème} du mois), aux fins de séances de réflexologie.

Le loyer mensuel est fixé à 90 euros. Cette recette est inscrite au Budget Primitif 2023 et aux suivants, article 752. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition du local ainsi que toutes les pièces inhérentes à cette mise à disposition.

Question n° 6 : Convention de mise à disposition de la MDA – salle n°14 avec Mme Doliger
Approbation

Le Conseil Municipal décide d'acter la convention de mise à disposition (à compter du 01/10/2023) de la salle n°14 sise à la Maison des Associations (MDA) au profit de Mme Doliger, selon le planning fixe (jeudi de 14h00 à 16h30), aux fins de cours de couture.

Le loyer mensuel est fixé à 30 euros. Cette recette est inscrite au Budget Primitif 2023 et aux suivants, article 752. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de mise à disposition du local ainsi que toutes les pièces inhérentes à cette mise à disposition.

Question n° 7 : Remboursement des frais d'électricité par le Diocèse pour la période du 01/01/23 au 09/03/23

Approbation

Le Conseil Municipal décide d'acter le remboursement auprès du Diocèse pour un montant de 994.52 euros. Un titre de recettes correspond à cette somme sera adressée au Diocèse avec en annexe la facture d'électricité. Cette recette est inscrite au Budget Primitif 2023, article 752. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces inhérentes à ce remboursement.

Question n° 8 : Tarification des loyers pour les logements sis place Godard des Vaux
Approbation

Le Conseil Municipal approuve la mise en location des biens situés 7, place Godard des Vaux, dès que possible et dans les plus brefs délais et détermine les locations comme suit :

- Logement de 45m² sis au RDC
465.00€ mensuels avec dépôt de garantie du même montant.
- Logement de 45m² sis au 1^{er} étage
491.61€ mensuels avec dépôt de garantie du même montant.

Ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2023, article 752.

L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gestion de ces biens. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à ces locations immobilières, notamment les baux locatifs.

Question n° 9 : Renouvellement de la convention d'adhésion à l'Association Départementale d'Action Sociale (A-D-A-S)

Approbation

Madame DUMONTET Mireille demande le coût à l'année de cette adhésion.

Monsieur le Maire lui répond que la cotisation pour l'année 2023 s'élève à 3 717.77 euros.

Après avoir pris note de cette information complémentaire, le Conseil Municipal acte le renouvellement de la convention d'adhésion à l'Association Départementale d'Action Sociale (A-D-A-S), à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2024 et aux suivants, article 6458. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention d'adhésion ainsi que toutes les pièces inhérentes.

Question n° 10 : Création d'un emploi permanent, filière technique

Approbation

Le Conseil Municipal crée un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer la mission suivante :

Agent polyvalent en milieu rural relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.

Il est également autorisé le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de trois ans. La dépense correspondante est inscrite au Budget Primitif 2023 et aux suivants, article 6411.

Question n° 11 : Modification du tableau des effectifs

Approbation

Au 1^{er} décembre 2023, comme suit :

Emplois permanents à temps complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
Filière administrative		
Attaché	Attaché	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur territorial	Rédacteur	1
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1
Filière technique		
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	3
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	3
	Adjoint technique	9

Filière sanitaire et sociale Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé Principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	2
Filière sportive Educateur des Activités Physiques Sportives	Educateur des activités physiques sportives principal 1 ^{ère} classe	1

Emplois permanents à temps non complet :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 à raison de 28 h hebdomadaires
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 à raison de 15 h hebdomadaires

Question n° 12 : Colocation au cabinet médical – local de l'infirmière ASALEE – Mme HEROULT-LECOURT

Approbation

Le Conseil Municipal approuve le principe de colocation du local implanté au sein du cabinet médical de Goderville entre Mesdames Guerrier-Farcy, Huet et Heroult Lecourt à compter du 16 octobre 2023. Le montant du loyer est maintenu à 180 € mensuels avec un dépôt de garantie du même montant. Cette recette est inscrite au Budget Primitif 2023 et aux suivants, article 752. L'Office Notarial « Notaires Seine Estuaire de Goderville » est chargé de la gérance de ce local, étant précisé que le bail de location sera à la charge financière des locataires et non du bailleur. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette location immobilière, notamment le bail de location.

Communication et questions diverses :

Monsieur le Maire informe qu'il souhaiterait planifier prochainement une réunion de travail pour évoquer les futurs travaux et dépenses sur le Budget Primitif 2024. Probablement en janvier.

Il cite pour exemple différents travaux envisagés :

- *Travaux de rénovation énergétique – recensement de la part de l'Etat pour mise en place d'un fonds dédié.*
- *Travaux d'éclairage du terrain d'entraînement de football – la demande de subvention au titre du Fonds vert a été rejetée au motif que le terrain se situe sur le domaine privé communal et non sur le domaine public communal.*
- *Acquisition du bâtiment actuellement occupé par le Département (Direction des Routes) – les sanitaires et vestiaires des ateliers municipaux techniques sont trop petits compte-tenu de la masse salariale masculine. Les locaux ne sont plus adaptés. En attendant le déménagement, des sanitaires et vestiaires vont être aménagés provisoirement dans les anciens locaux de l'Agence de l'Eau.*

Monsieur le Maire informe que le Covid19 est de retour sur la Commune et préconise le port du masque dès l'apparition du premier symptôme.

L'édile précise que le commerce « DOMINO » devrait être vendu (signature chez le Notaire), le 2 décembre prochain.

Madame LEBER Sophie rappelle que le spectacle suivi d'un goûter au profit des Aînés se tiendra le 15 octobre 2023 à 15h00 à la salle culturelle « La Ficelle ». La préparation de la salle s'effectuera le 14 octobre 2023 à partir de 18h00. Toute aide est la bienvenue.

Madame BOUREL Fanny demande si les travaux sollicités lors du dernier Conseil d'Ecole de la maternelle, pour l'année scolaire 2022-2023, ont été réalisés.

Monsieur FLEURY Philippe lui répond que la grille a été retirée et que des joints en mastic ont été apposés sur l'aire de jeux. La Conseillère Municipale remercie l' élu pour ses interventions.

Madame BOUREL Fanny interpelle ensuite les élus communautaires afin de leur notifier qu'il est très compliqué de faire garder ses enfants sur le territoire « Campagne de Caux ». Elle précise que le nombre de place en accueil de centre de loisirs est limité sur chaque session et qu'en conséquence, tous les enfants dont les deux parents travaillent ne peuvent être accueillis.

Les services communautaires ne priorisant pas les enfants dont les deux parents exercent.

Elle demande également si un centre de loisirs va être mis en place le mercredi sur la Commune.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est au courant des difficultés rencontrées par les familles.

Une enquête de territoire, missionnée par la Communauté de Communes, afin de connaître les besoins des familles est en cours avec notamment la question des besoins de garde sur la journée du mercredi. La Commune a répondu favorablement pour la mise à disposition de locaux le mercredi mais le choix définitif se fera de manière arbitraire par la Communauté de Communes.

Madame DUMONTET Mireille demande comment se sont déroulés les entretiens individuels des commerçants avec le collectif ARCADE et la Chargée de projets « PVD ».

Monsieur le Maire lui répond que le dialogue est ouvert et que des efforts ont été faits pour retravailler certains éléments sur le plan. L'édile regrette cependant que la moitié des commerçants ne se soient déplacés à cet entretien individuel.

Enfin Madame DUMONTET Mireille annonce qu'elle démissionne à regret du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Elle précise qu'elle a apprécié toutes ces années partagées et clôt son discours par « un grand merci à tous ».

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble des Conseillers Municipaux présents la remercie pour son implication et sa gentillesse au cours du mandat.

Séance levée à 18 heures 50

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

<i>QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGES 126-127</i>
✓ <i>Attribution du candidat – étude pré-opérationnelle pour OPAH-RU</i>	
<i>QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 128</i>
✓ <i>Demandes de subvention au titre du Fonds vert</i>	
<i>QUESTION N° 3 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 129</i>
✓ <i>Demande de subvention exceptionnelle : Kyokushin Karaté Club</i>	
<i>QUESTION N° 4 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 130</i>
✓ <i>Convention de mise à disposition de la salle n°14 à la MDA/La Poste</i>	
<i>QUESTION N° 5 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 131</i>
✓ <i>Convention de mise à disposition de la salle n°14 à la MDA/Mme Douane, réflexologue</i>	
<i>QUESTION N° 6 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 132</i>
✓ <i>Convention de mise à disposition de la salle n°14 à la MDA/Mme Doliger, couturière</i>	
<i>QUESTION N° 7 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 133</i>
✓ <i>Remboursement des frais d'électricité/Diocèse</i>	
<i>QUESTION N° 8 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 134</i>
✓ <i>Tarifification des loyers des logements sis place Godard des Vaux</i>	
<i>QUESTION N° 9 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 135</i>
✓ <i>Convention d'adhésion – A-D-A-S</i>	
<i>QUESTION N° 10 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGES 136-137</i>
✓ <i>Création d'un emploi permanent – temps complet au Service Technique</i>	
<i>QUESTION N° 11 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGES 138-139</i>
✓ <i>Modification du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2023</i>	
<i>QUESTION N° 12 REGISTRE DES DELIBERATIONS</i>	<i>PAGE 140</i>
✓ <i>Colocation au cabinet médical – local de l'infirmière ASALEE, Mme Héroult Lecourt</i>	